

SENIORS

Maisons de repos : où vont aller les lits ?

Le 12 septembre dernier, la conférence interministérielle des ministres de la Santé signait un accord très attendu : on lève momentanément et partiellement le moratoire qui pèse depuis 1997 sur le nombre de lits dans les maisons de repos (MR) et dans les maisons de repos et de soins (MRS).

En Région wallonne, le moratoire imposait un plafond de 47 546 lits. On en décroche 568 de plus jusqu'en décembre 2012. C'est déjà ça. Mais selon la ministre de l'Action sociale Éliane Tillieux, les besoins d'ici 2020 imposeraient bien davantage : 6 000 lits de plus, au minimum...

Mais, contrairement à ce que laissait entendre l'homologue flamand de la ministre Tillieux, l'accord sur les 568 lits a bien été entériné.

La députée cdH Véronique Salvi s'inquiète de savoir comment on va les répartir en Wallonie. « Vous avez annoncé qu'on tiendrait compte des déficits de lits dans les différents arrondissements », rappelle-t-elle. Son collègue du MR Philippe Dordrimont se pose la même question. « Ces 568 unités supplémentaires, ça doit être pris positivement. Mais ça ne représente que 1,2 % de progression... C'est fort peu de chose », note-t-il.

Première règle, signale la ministre PS : « La répartition aura d'abord lieu entre secteurs ». Il se fait que le secteur public a droit à 29 % de l'ensemble des lits agréés. Le secteur commercial représente normalement 50 % du marché, et



Photo News

Certains arrondissements sont plus en manque de lits que d'autres, en Wallonie.

l'associatif 21 % (objectif atteint et même dépassé pour ce secteur). Par contre, le réseau public n'atteint pas le niveau de la programmation qui lui est réservée.

« Pour le solde, nous respecterons les besoins dans les arrondissements, en partant de celui qui est le plus en retard, vers celui qui est le mieux loti », annonce la ministre.

On sait déjà que, avant répartition et rien que pour les maisons de repos, les arrondissements de Liège et de Charleroi sont en manque de plus de 500 lits chacun. Le déficit est de 335 pour l'arrondissement de Nivelles, de 299 pour celui de Namur, de 173 pour Dinant, de 162 pour Soignies et de 159 pour Waremme. Ath, Arlon, Bastogne, Marche, Neufchâteau, Philippeville et Virton sont aussi en négatif. Les arrondissements de Mouscron et de Tournai apparaissent comme les mieux dotés. ■

P.S.